



# **Projet associatif 2022-2027**

**ASSOCIATION SANTE AUJOURDHUI**

## Sommaire

I.	Introduction de la Présidente	2
II.	La vocation de l'association et ses origines	2
III.	Les valeurs de l'association	5
IV.	Les principes d'action	6
V.	La place de l'association dans le paysage local	7
VI.	Un rôle de veille et d'alerte	7
VII.	La gouvernance associative	7
VIII.	Les orientations associatives	9
IX.	La communication du projet associatif	9

## I. Introduction de la Présidente

Il y a un peu plus de 25 ans, l'Association Santé Aujourd'hui était créée pour contribuer à la prévention et au maintien de la santé de nos concitoyens San Priots.

Au fil des années, les administrateurs, les bénévoles, les salariés, les adhérents se sont succédés, se passant le relais pour faire vivre cette structure de soins infirmiers très appréciée des bénéficiaires. Les objectifs, les valeurs, les moyens de l'association sont décrits dans des documents fondateurs : les statuts et le projet associatif.

Les besoins de la population ont évolué, le paysage sanitaire et social aussi. Début 2022, le conseil d'administration élu, a travaillé collectivement pendant 4 journées pour s'approprier ces textes. Accompagné par l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés à but non lucratif du secteur Sanitaire et Social), le conseil d'administration a réaffirmé sa volonté de voir perdurer l'association à but non lucratif, qui défend la santé pour tous.

Après la mise en œuvre des augmentations salariales définies par l'avenant 43, la pérennité de l'association ne pourra pas être assurée sans le soutien des pouvoirs publics. Avec l'aide de nos fédérations, des démarches sont engagées auprès des pouvoirs publics pour préserver ce modèle économique.

Le projet associatif a été actualisé, et un plan d'action a été fixé pour les 5 années à venir. Salariés, bénévoles, administrateurs, bénéficiaires, adhérents, sont solidaires de ce projet qui ne pourra se réaliser qu'avec le concours de toutes ces parties prenantes. Les bénéficiaires et nos partenaires attendent de nous que nous respections nos engagements.

## II. La vocation de l'association et ses origines

L'association a pour ambition de répondre aux besoins en soins de proximité des habitants et favorise l'accès aux soins pour tous sans condition de ressources.

Ainsi elle souhaite contribuer à la prévention et au maintien de la santé en valorisant une approche globale de la Personne dans son cadre de vie, son environnement familial, ses habitudes culturelles.

A ce titre, elle gère actuellement deux services :

- **Un Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées (SSIAD)** qui, selon l'agrément en vigueur, peut accueillir sur prescription médicale 49 personnes âgées de plus de 60 ans et en perte d'autonomie. Les objectifs sont d'éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile, de faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou retarder l'aggravation de l'état de santé des personnes dépendantes et leur admission dans les établissements d'hébergement. Ce service assure les aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie en rapport avec la maladie : soins d'hygiène et de confort, lever, coucher, bas de contention, distribution de traitements, relation d'aide et soins infirmiers.

- **Un Centre de Santé de Soins Infirmiers (CSI)** qui traite une cinquantaine de personnes quotidiennement.

Les **centres de santé infirmiers** regroupent des infirmiers qui interviennent sur prescription médicale ou hospitalière. Les infirmiers peuvent se déplacer à domicile ou réaliser les soins au centre de santé infirmier. Les centres de santé infirmiers sont considérés comme des structures de proximité de premiers recours.

Les soins dispensés par les centres de santé infirmiers sont multiples : réalisation de pansements, soins d'hygiène corporelle, injections, perfusion, prélèvements sanguins, ...

Le centre de santé infirmier délivre aussi de nombreux conseils dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé au sujet de l'alimentation, de l'asthme, du sommeil, etc.

Les infirmiers travaillent en équipe en coordination avec d'autres acteurs locaux (hôpitaux, médecins, laboratoires d'analyse...) et veillent à informer le médecin traitant et d'autres intervenants si nécessaire, afin d'assurer une prise en charge cohérente.

Le centre de santé infirmier permet ainsi d'accompagner la sortie de l'hôpital et d'éviter parfois une hospitalisation.

L'association participe à de multiples actions visant à sauvegarder, maintenir, adapter, améliorer le bien-être des San Priots, telles que :

- **Le Café des aidants** pour offrir un espace de parole aux familles.
- **Le dispositif « Soins pour tous »** pour les personnes qui ont un état de santé dégradé ou qui sont isolées ou qui n'ont pas recours au médecin. L'objectif est, par un accompagnement individuel, de leur permettre un retour dans une démarche de soin.
- **Des actions de prévention** : Accueil de rencontres d'éducation thérapeutique organisées par l'association LYRE pour les personnes diabétiques de la ville de Saint-Priest; Organisation de conférences-débats (par exemple sur la douleur); Participation à des études (ex. l'apnée du sommeil); Mise en place d'un écran diffusant des messages de prévention dans la salle d'attente du centre de soins.
- **La visite d'anniversaire** : L'association a fait le constat que les usagers des soins sont parfois, du fait de la maladie et de la dépendance, très isolés, parce qu'ils sortent moins de chez eux, parce que leur famille, même très présente et attentive, n'est pas là aussi souvent qu'ils le souhaitent, parce qu'ils n'ont plus de famille, parce qu'ils reçoivent moins de visites. Une douzaine de bénévoles se relayent pour se rendre au domicile des personnes accompagnées par le SSIAD pour passer un temps avec elles.
- **Le journal de l'association** a pour objectif de maintenir le lien avec les adhérents en apportant de l'information. Différents articles traitent des thèmes relatifs à la santé, des livres publiés, des bonnes pratiques, de recettes de cuisine, etc...

Cette action s'est construite au fil des années avec de nombreux faits marquants :

- 1971 - Un dispensaire géré par des religieuses a dû fermer du fait d'évolutions réglementaires. Des laïcs ont donc décidé de perpétuer cette activité en créant l'Association Populaire de Soins Infirmiers (APSI) dont l'objet était de gérer le centre de soins infirmiers (CSI) de Saint-Priest.
- 1983 - L'association ouvre le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Âgées (SSIAD) et prend le nom d'Association Pluri services de Soins Infirmiers (APSI).
- 1995 - Suite à une déclaration de cessation de paiement, l'APSI est dissoute, les soins continueront d'être assurés sous la responsabilité d'un liquidateur. Des membres de plusieurs associations sociales de la commune réfléchissent à la poursuite de l'activité.
- 1996 - Une nouvelle association Loi 1901, Association Santé Aujourd'hui voit le jour le 14 février.
- 1996 - Le 1<sup>er</sup> juin le tribunal d'instance cède, pour un Franc symbolique, ce qui reste de l'APSI à l'association Santé Aujourd'hui, les contrats de travail et le matériel restant. Santé Aujourd'hui reprend en priorité, la gestion du SSIAD, agréé pour 20 places. Le centre est situé à cette époque au 26 boulevard Edouard Herriot, dans un appartement propriété de la Ville.
- 1998 - Au 1<sup>er</sup> janvier, l'association redémarre l'activité du centre de soins infirmiers et prend en charge les patients d'une Petite Unité de Vie « La Louisiane ».
- 2000 - L'association crée son journal trimestriel pour les adhérents, « de Vous à Nous ».
- Septembre 2000 - L'association déménage au 9 rue Bel Air dans des locaux plus adaptés, mis à disposition gratuitement par la ville.
- 2002 - Mise en place des visites par des bénévoles pour marquer l'anniversaire des patients du SSIAD.
- 2007 - L'association adopte son « projet associatif ».
- 2009 - Le journal devient « ENTRE NOUS » et est déclaré au Tribunal d'Instance.
- 2010 – En application de la politique de la ville, création du dispositif « Soins pour tous ».
- 2014 - L'évolution des services nécessite un nouveau déménagement au 5 rue Bel Air.
- 2020 - Création du café des aidants.
- 2021 – L'association fête ses 25 ans d'existence et de présence auprès des habitants.
- 2022 - L'association décide de réviser son projet associatif.

### III. Les valeurs de l'association

L'association fonde sa légitimité sur les 4 valeurs suivantes :

#### L'accès pour tous à la santé

En France, les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins se creusent en même temps que les tensions augmentent entre les besoins des malades et les contraintes des professionnels de la santé.

Personne ne doit faire l'objet d'une discrimination dans l'accès à la prévention et aux soins.

Le Code de la Santé Publique garantit l'égal accès aux soins pour tous, en particulier les personnes les plus démunies (articles L1110-1 et L1110-3).

#### La non-lucrativité

La mission d'utilité sociale de notre action est fondée sur l'intérêt général et non sur un aspect lucratif.

Avec le choix du non-lucratif, l'association souhaite valoriser les notions de bénévolat, de gratuité, d'engagement, de désintéressement et d'idéal. Le choix de la non-lucrativité traduit avant tout un engagement humaniste et citoyen sous-tendu par une logique d'utilité publique. Il s'agit de mener à bien une activité de manière désintéressée, sans autre but que de satisfaire certains besoins sociaux.

La démarche des organisations privées non lucratives se démarque de celle du privé lucratif en ce sens que les services proposés doivent être accessibles à tous.

#### Le respect de l'humain

Le respect de la personne humaine est une préoccupation liée au droit du respect de la vie privée et au droit au respect du corps humain.

Le terme de respect est plus exigeant que la protection qui le concrétise. Le respect est un devoir social en amont de la protection qui s'actualise en présence d'une atteinte ou d'un risque d'atteinte.

Cela se concrétise notamment dans l'Association par l'exigence de bienveillance et d'écoute dans la relation soignant-soigné.

#### L'ouverture à l'autre / La tolérance

L'ouverture à l'autre et la tolérance permettent la liberté de chacun. La tolérance ouvre la voie au vivre ensemble : le respect, la réciprocité, l'humilité, l'altruisme. Ainsi chaque personne peut trouver sa place.

Le dispositif « soin pour tous » créé par l'association est une belle représentation de cette valeur.

## IV. Les principes d'action

Les principes d'action suivants viennent guider les interventions au quotidien.

- **La prise en charge du malade dans sa globalité**

Notre conception du soin est basée sur la prévention, l'information, une approche globale médicale et sociale qui respecte l'environnement des personnes et une relation soignant-soigné basée sur l'échange.

- **Le droit à la santé pour tous**

La santé, entendue comme bien collectif, suppose le droit et l'accès de tous à la santé, en considérant le bénéficiaire comme acteur central.

- **L'objectif de la relation soigné-soignant.**

Il est important que le bénéficiaire soit acteur de son accompagnement et participe au même titre que les autres acteurs partie prenante. Ainsi, il faut :

- Permettre aux personnes d'être maintenues dans leur domicile (respect du libre choix) avec des prestations de soins infirmiers à domicile et aussi des permanences de soins.
- Réaliser une prise en charge personnalisée du bénéficiaire.
- Impliquer les « aidants ».
- Rechercher la participation et l'implication des personnes qui sollicitent le centre de soins infirmiers, pour une co-responsabilité des soignants et des soignés.

- **La contribution à l'amélioration de l'accompagnement de la santé de l'utilisateur**

Le travail sur l'amélioration de la santé du bénéficiaire se réalise au travers des points suivants :

- Développement d'actions de prévention et de promotion de la santé.
- Développement des échanges entre les différentes composantes de l'association: bénéficiaires, professionnels, administrateurs et bénévoles.
- Mise en place d'actions favorisant la qualité des soins grâce au maintien de la professionnalisation des intervenants.
- Une démarche d'évaluation qui vise au maintien de la qualité.
- Des locaux adaptés qui permettent l'organisation du service, la qualité des soins, la vie de l'équipe et de l'association.

- **La solidarité et la cohésion de l'équipe**

L'association est composée d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et d'un centre de santé infirmier (CSI) qui doivent œuvrer ensemble dans le respect des valeurs de l'association.

Cette équipe de professionnels compétents est à l'écoute des besoins des bénéficiaires.

Des temps d'échanges et de formation sont régulièrement organisés pour assurer l'adaptation permanente aux évolutions des besoins et des techniques.

Le Conseil d'administration assure une gestion prudente et responsable qui tient compte d'un juste coût de la santé et qui s'inscrit dans une politique de santé publique. Il est à l'écoute des problématiques des professionnels.

En complément de ces acteurs, des groupes de bénévoles interviennent pour répondre à des besoins spécifiques.

## V. La place de l'association dans le paysage local

L'association met à disposition de la population des dispositifs de soins uniques avec des professionnels formés dans des domaines spécifiques, complémentaires à l'offre traditionnelle des infirmiers libéraux.

Elle est reconnue par les professionnels locaux et travaille en lien avec le CCAS de la Ville de Saint-Priest et les centres de soins des communes voisines.

Elle a mené et souhaite poursuivre le lancement de projets partagés en matière de prévention.

## VI. Un rôle de veille et d'alerte

L'association dispose de bonnes relations avec les interlocuteurs publics (mairie, Agence Régionale de Santé - ARS, etc...). Elle participe à la remontée des informations et à la réflexion sur les politiques publiques dans le cadre de ses adhésions à plusieurs fédérations représentatives du secteur (Confédération Nationale des Centres de santé - C3I, Union Régionale Interfédérale des organismes privés sociaux, médico-sociaux et de santé - URIOPSS, Groupement Régional des Centres de Santé - GRCS).

## VII. La gouvernance associative

La gouvernance associative s'appuie sur les statuts, lesquels déterminent les attributions des organes dirigeants de l'association (assemblée générale ordinaire et extraordinaire, conseil d'administration et bureau) et définissent les missions du Président, Vice-président, Trésorier, Trésorier adjoint, Secrétaire et Secrétaire adjoint.

L'association est composée des membres suivants : les personnes physiques ou morales agréées par le Conseil d'Administration, qui effectuent un apport permanent de connaissances et d'activité et qui payent la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée générale, des membres associés et des membres de droit.

Le conseil d'administration est l'organe politique et stratégique de l'association. Il est le garant du projet associatif. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'Association et au moins trois fois par an, sur convocation du Président ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Le conseil d'administration met en place les commissions permanentes : finances, journal, visites, locaux et les groupes de travail ponctuels.

Le conseil d'administration prend en compte la démarche qualité et la gestion des risques professionnels.



Le **Bureau** se réunit environ tous les mois et autant que nécessaire. Ses membres sont élus par le Conseil d'administration.

Les principales missions du Bureau sont de :

- Préparer des dossiers à étudier au CA et les décisions à prendre
- S'assurer de la mise en œuvre des décisions de CA.
- S'assurer de la bonne marche des services.
- Prendre les décisions liées au fonctionnement courant.
- Préparer ou proposer les modalités de représentation de l'association à l'extérieur.
- Fait le point sur les différentes commissions.
- Organiser et préparer l'assemblée générale.

Il rend compte de ses missions au Conseil d'administration.

**L'Assemblée Générale Ordinaire** comprend tous les membres de l'Association. Elle se réunit chaque année sur convocation du Conseil d'Administration adressée à chaque membre.

Le Président de l'Association préside l'Assemblée et présente le rapport moral de l'Association, il soumet le rapport d'orientation.

Le Trésorier rend compte de la gestion du Conseil d'Administration et soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de résultats, le bilan et l'affectation du résultat.

Il présente en outre un compte de résultat prévisionnel pour l'année en cours.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Conseil d'Administration et à la situation financière de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice écoulé, pourvoit au renouvellement des administrateurs, approuve le règlement intérieur ou ses modifications, et plus généralement, délibère sur les questions portées à l'ordre du jour.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire** se prononce sur la modification des statuts ou la dissolution de l'Association.

## VIII. Les orientations associatives

5 axes stratégiques ont été retenus par les membres du Conseil d'administration pour la période des 5 ans à venir :

- Axe stratégique N°1: **Adapter l'activité aux nouveaux besoins.**
- Axe stratégique N°2: **Assurer un équilibre économique.**
- Axe stratégique N°3: **Développer, étoffer, responsabiliser le Conseil d'administration.**
- Axe stratégique N°4: **Développer la communication.**
- Axe stratégique N°5: **Travailler ensemble administrateurs et personnel de l'association.**

## IX. La communication du projet associatif

Le Projet Associatif a pour vocation d'être diffusé à l'ensemble des acteurs « parties prenantes » en interne comme en externe tels que : l'ensemble des membres du Conseil d'administration, les salariés, les autorités de tarification, les bénéficiaires, les familles et les partenaires, selon des modalités adaptées à chacun d'entre eux.